

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération  
n° 2015.03. 20.B

**Parc d'activités de Bel  
Air à L'Isle  
d'Espagnac -  
réalisation des  
travaux - Lot n° 4  
"plantations - espaces  
verts" : avenant n° 1**

**LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.03. 20.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -  
LOT N° 4 "PLANTATIONS - ESPACES VERTS" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°145B du 22 novembre 2012, modifiée par la délibération n° 63B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le lot n° 4 « plantations – espaces verts » pour la réalisation du Parc d'Activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission procédure adaptée du 11 juillet 2013 a attribué le lot n° 4 « plantations – espaces verts » au groupement PAYSAGES ET PEPINIERES (mandataire) et JARDINS DE L'ANGOUMOIS dont le siège est situé Route de La Rochefoucauld – 16220 MONTBRON pour un montant de 347 291,46 € HT.

Une optimisation des végétaux a été travaillée avec le service des espaces verts afin d'en rationaliser l'entretien et l'esthétique par la suppression d'apport de terre végétale complémentaire, la diminution du nombre de sujets et l'augmentation de la force des arbres de la voie principale, pour un montant en moins-value de 12 390,83 € HT.

Le montant de l'avenant n° 1 en moins-value est de 12 390,83 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n°4 plantations – espaces verts» confié au groupement PAYSAGES ET PEPINIERES (mandataire) et JARDINS DE L'ANGOUMOIS dont le siège est situé Route de La Rochefoucauld – 16220 MONTBRON ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant de 12 390,83 € HT.

Le montant du marché est ramené de 347 291,46 € HT à 334 900,63 € HT, soit une diminution de 3,57% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**18 mars 2015**

**Affiché le :**

**18 mars 2015**